

MARCHE N° 2019031

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 18 – ELECTRICITE

Avenant n°3

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2021

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, sise 19 rue Stephenson – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX – SIRET 775 664 873 03784, représenté par :

(Qualité, nom, fonction) :

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2019032 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le lot 18 – Electricité, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération en date du 29 juin 2021

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires rendues nécessaires, ont dû être prises, à savoir :

- La mise en place d'un onduleur dans la baie informatique R+1 ;
- L'ajout d'une prise RJ45 en attente pour comptage de la fréquentation du bassin extérieur ;
- Des modifications concernant l'installation du réseau Wifi ;
- L'ajout d'un comptage de consommation électrique des bornes de recharges de véhicules électriques ;

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites aux devis JG790-6 E, JG790-14 IndC, JG790-15 IndB et JG790-16 IndB annexés.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avts 1 et 2	montant de l'avenant 3	montant après avts 1, 2 et 3
Montant total HT	569 422,92 €	1 656,99 €	571 079,91 €
TVA 20,00%	113 884,58 €	331,40 €	114 215,98 €
Montant total TTC	683 307,50 €	1 988,39 €	685 295,89 €

Soit une augmentation de 4,16 %

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 4 annexes.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN